



# PROGRAMME DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

## Recyclage SSIAP 3 - éligible au CPF

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

*Mettre à profit l'accent sur l'évolution de la réglementation, et maintenir le niveau de connaissance des Chefs de Service de Sécurité Incendie employés au sein du service sécurité d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou d'un Immeuble de Grande Hauteur (IGH),*

### PUBLICS CONCERNÉS

Personne amenée à travailler dans un ERP ou un IGH

### PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du SSIAP 3

Diplôme de secourisme en cours de validité (moins de 2 ans)

Justifié 1 607 heures durant les 36 derniers mois de la fonction SSIAP 3

### DURÉE DE LA FORMATION

21 heures (3 jours)

De 8H30 à 12H00 ou de 13H00 à 16H30

### DATE ET LIEU

A confirmer avec le client

Site internet : [www.cfsi-sarl.com](http://www.cfsi-sarl.com)

### MOYENS TECHNIQUES

Salles de formation, ordinateurs, vidéo projecteur, plateau technique (1 200 m2), extincteurs divers, robinet incendie armé, EPI stagiaires ... (matériels exigés pour l'agrément SSIAP)

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sous forme de questions/réponses

### VALIDATION

Attestation de recyclage SSIAP 3

### PROFIL DU FORMATEUR

Personnes disposant des compétences techniques en rapport avec le domaine professionnel concerné et ayant la capacité pédagogique de transmettre leurs connaissances.

### 1<sup>ère</sup> partie : Réglementation : 6 heures

- Règlement de sécurité dans les ERP et IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service sécurité incendie en qualité de membre du jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié

### 2<sup>ème</sup> partie : Notions de droit civil et pénal : 2 heures

- Le code civil et pénal

### 3<sup>ème</sup> partie : Fonction maintenance : 2 heures

- Contexte d'obligations réglementaires
- Aspect juridique
- Différents types de contrats
- Normalisation

*Pratique : Analyse critique et retours d'expérience*

### 4<sup>ème</sup> partie : Etude de cas : 3 heures

- Rappel de la méthode
- Lecture de plans

*Pratique : Rédaction et correction d'une notice technique de sécurité*

### 5<sup>ème</sup> partie : L'accessibilité des personnes handicapées : 2 heures

- Dispositions réglementaires

*Pratique : Analyse critique et retours d'expérience*

### 6<sup>ème</sup> partie : Analyse des risques : 4 heures

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Evaluation des risques de travaux par points chaud

*Pratique : Etude d'un cas pratique*

### 7<sup>ème</sup> partie : Moyens de secours : 2 heures

- Moyen d'extinction incendie
- Moyen d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI



SARL au capital de 67 840 € - RCS NANCY B 422 865 279 – code NAF 804 C – N° agrément formation 41 54 0011954  
Arrêté préfectoral N° 0060/SIDPC du 28 Mai 2020 pour la formation aux trois degrés du personnel permanent SSIAP  
Agrément n° 5406102701 du 30 Décembre 2017 pour dispenser le CQP APS de la Branche prévention et sécurité



